



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Guillaume Gagnon
Correctional Service Canada
Salle de courrier, 1er étage
340, Laurier Ouest, Ottawa, ON
K1A 0P9

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires : Not applicable –Non applicable

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC) – Service
Correctionnel Canada (SCC)
340 Laurier Avenue West – 340 avenue Ouest
Ottawa, Ontario
K1P 0P9

Title — Sujet: Formation média de porte-paroles	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21120-15-2121594	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 001	Date: 25-mai-2015
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG 21120-15-2121594	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 2 PM Eastern Daylight Time (EDT) – 14 h 00 Heure avancée de l'est (HAE) on / le : 08-June-2015 / 08-juin-2015	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: ___ Destination: ___ Other-Autre: ___	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Guillaume Gagnon Email/courriel : guillaume.gagnon@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 613-992-7988	Fax No. – No de télécopieur: 613-992-1217
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction:	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Modification de contrat 001 émise pour:

1. Répondre aux questions #1, #2 et #3 d'un soumissionnaire potentiel.

1. Répondre aux questions #1, #2 et #3 d'un soumissionnaire potentiel :

Question #1 :

Dans la section #7 de l'Annexe A – Énoncé des travaux (page 28), il est indiqué que « Les instructeurs doivent être capables d'enseigner la formation en français **et** en anglais (c'est-à-dire de lire et de communiquer à l'oral et à l'écrit dans les deux langues)... »

Est-ce que cela veut-il dire que chaque instructeur doit être bilingue ou bien que chaque instructeur doit être à l'aise dans la langue (française ou anglaise) dans laquelle le cours est enseigné ? En d'autres mots, est-ce qu'il est acceptable que notre équipe d'instructeurs soit capable de d'enseigner le cours en français ou en anglais, ou bien est-il requis que chaque instructeur soit bilingue ?

Réponse #1 :

Chaque instructeur proposé doit être bilingue car les employés du SCC peuvent utiliser la langue officielle de leur choix durant les séances de formation.

Question #2 :

Dans le critère obligatoire O.2, il est indiqué que «Chaque instructeur proposé par le soumissionnaire a enseigné au moins trois (3) séances de formation sur les médias (au minimum une (1) séance en français **et** une (1) séance en anglais). »

Est-ce que cela veut dire que chaque instructeur doit avoir enseigné des cours en anglais et en français ou bien est-ce que l'instructeur des cours en français doit avoir enseigné un minimum de un (1) cours en français et que l'instructeur des cours en anglais doit avoir enseigné un minimum de un (1) cours en anglais ?

Réponse #2 :

Cela veut dire que, des trois (3) séances minimum de formation sur les médias que chaque instructeur proposé par le soumissionnaire doit avoir enseigné, au moins une (1) doit avoir été enseignée en français et une (1) autre doit avoir été enseignée en anglais.

Question #3 :

Dans la section 5. Produits Livrables de l'Annexe A – Énoncé des travaux, pouvez-vous expliquer ce qui est entendu lorsqu'il est inscrit que chaque participant devra recevoir un manuel de formation sur les médias en « format cahier d'exercices électronique » ?

Réponse #3 :

Le « format cahier d'exercices électronique » signifie que le manuel de formation sur les médias doit être disponible de façon électronique pour tous les participants.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MEMES.